

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12-11-1905 nennunant le sicur Bouraleh Gouverneur de la tribu wardick okal du gouvernement.

n° 12-11-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 octobre 1905

Numéro JO
n° 108 du 01/11/1905

Date du numéro
1 novembre 1905

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décès du nommé Gouled Obsié, Okal du gouvernement

Vu les nécessités du service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nommé Bouraleh Gouled, de la tribu Wardick, est nommé Okal du Gouvernement, en remplacement du sieur Gouled Obsié décédé. Il touchera en cette qualité une solde mensuelle de cinquante francs. Art. 2. — La présente décision qui aura son effet à compter du 1er octobre 1905, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé :

ANTONETTI